



## BULLETIN D'INFORMATION DE LA SECTION DU SNUIPP D'INDRE ET LOIRE

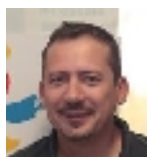
N°265 sup 1 MAI 2018 Bulletin mensuel N° de commission CPPAP 0720 S 07531 ISSN 1241-4816

Directeur de publication: Gilles Moindrot Imprimé par nos soins prix 0.20 € Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp 37. Conformément à la loi du 08/01/78, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp37.

**LES ELUS SNUipp37**  
pour votre mouvement  
**6 ELUS SUR 10**

# JOURNAL SPECIAL

> SANS POSTE  
> TD TRS  
> TR BD



Paul AGARD adj. élém  
Blotterie JOUE LESTOURS



Véronique KLEIN  
Adj élém TRUYES



Elise VEYRET  
Adj mat  
DUHAMEL  
TOURS



Christine GUILLON  
adj. élém.  
NAZELLES NEGRON



Delphine COUVAL  
Adj élém Balesmes  
DESCARTES



Simon DELAS  
ADJ élém  
Courier ST PIERRE



Jacques ROBERT  
poste E Bernard  
Pasteur TOURS



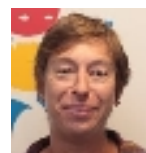
Adeline GIRARD-AGARD  
ADJ maternelle  
Langevin JOUE LES TOURS



Christophe PERCHER dir. élém.  
Velpeau TOURS



Baptiste GALBRUN  
TRBD



Sophie METZINGER  
Dir primaire ST  
MICHEL SUR LOIRE



Vincent MARTINEZ  
Adj primaire  
BUISSON MOLIERE  
TOURS

## MOUVEMENT 2018 VOS COLLEGUES ELUS SNUipp37 POURSUIVENT LEUR TRAVAIL

128 collègues sont sans poste à l'issue de la première phase du mouvement et 125 sont sur un poste de TD TRS.

Depuis le lancement du mouvement, vos élus interviennent et vous informent pour faire respecter l'équité, la transparence et les règles définies.

Ainsi, notre site Internet a battu tous les records avec plus de 15 000 visites en mai dont des milliers de téléchargements de nos documents avec les barèmes et plus de 500 fiches de contrôles vérifiées par vos élus.

Vos élus ont répondu à des centaines de mails et d'appels et sont intervenus en direction de l'administration pour indiquer des erreurs. Cela a été rendu possible par les vérifications des fiches de contrôle par les délégués du personnel et par la publication des barèmes, moyen de vérification indispensable.

Ce journal s'adresse aux collègues TD TRS, SANS POSTE et TR BD. Il contient nos aides, les listes des collègues par barèmes, nos fiches...

Pour vos collègues élus SNUippFSU37, le travail de commissaire paritaire ne se limite pas à diffuser les résultats des CAPD : bien au contraire, il impose un important investissement avant et après.

Paul AGARD  
Secrétaire départemental SNUipp/FSU37

### SOMMAIRE

Page 1 : edito  
Page 2 : SANS POSTE  
Page 3 : SANS POSTE suite  
Page 4 : Vœux géographiques  
Page 5 : Vœux géographiques  
Pages 6 : fiche SANS POSTE  
Page 7 : fiche SANS POSTE  
Page 8 : Vœux géographiques  
Encart I : TDTRS  
Encart II et III : fiche de contrôle TDTRS  
Encart IV : fiche de contrôle TRBD  
Encart A B C et D : Adhésion

## REUNIONS MOUVEMENT

dans nos locaux de ST AVERTIN

> SPÉCIALE SANS POSTE ET TRS : SAMEDI 9 JUN 9H30 12H

> SPÉCIALE SANS POSTE: MERCREDI 13 JUN 14H 17H

Modalités pour participer : voir sur notre site.





# QUESTIONS REponses SUR LA PHASE D'AJUSTEMENT

> **Qui participe à cette phase ?** Tous les collègues sans poste à l'issue de la phase principale, vous êtes 128.

> **Puis-je faire mes vœux par internet?**

**Non** Vos vœux se font avec la fiche de renseignement complémentaire du DA37 : un maximum de 30 vœux et vous devrez compléter toutes les rubriques et classer par ordre de préférence les natures de poste et les zones géographiques de type « regroupements de communes » souhaités. Sur notre fiche SNUipp, vous pouvez ordonner plus de 18 postes précis pour que nous puissions intervenir au mieux mais cela est hors cadre de la circulaire.

> **Puis-je postuler sur tous les postes ASH? OUI et NON**

Oui pour les postes dans la liste du DA37 . D'autres ne seront plus au mouvement (G et E) ou bien attribués après entretiens.

> **Comment sont attribués les postes à la phase d'ajustement?**

Dans l'ordre décroissant du barème: toute la liste de vœux du collègue au plus fort barème est examinée, puis le deuxième ... Attention aux fausses idées ! Le rang du vœu n'est en aucun cas pris en compte pour départager les candidats. L'ordre des vœux de votre liste doit donc correspondre uniquement à votre ordre de préférence. En cas de barème identique, les ex-æquo sont

séparés par l'âge (avantage au plus âgé). ATTENTION : si des postes restent vacants, l'IA nomme des collègues d'office en partant des plus petits barèmes.

> **Comment est calculé le barème?** Vous trouverez le mode de calcul sur la feuille de contrôle syndical. Pour les stagiaires, c'est le rang au concours transformé en points.

> **Y a-t-il de nouveaux postes lors de cette phase ? OUI.** Ce sont les postes restés vacants après la première phase (voir liste ci-contre) plus de nouveaux postes (exeat, congés formation, nouveaux postes de TRS...). Voir liste sur site DA37 qui sera mise à jour régulièrement.

> **Serai-je affecté à titre provisoire ou définitif?**

> Les nominations sont prononcées :

- à titre définitif sur les postes d'adjoints par exemple laissés vacants à l'issue du mouvement et que vous demandez lors de cette phase ;

- à titre provisoire sur les postes libérés après la CAPD du 17 mai (exeat tardif, disponibilité, congés parentaux...), sur les postes fractionnés et sur les postes requérant une certification particulière (direction, ash...)

> **Si je demande une direction, devrai-je remplir la fonction?**

**NORMALEMENT NON** lors de cette phase vous êtes nommés en tant qu'adjoint sur l'école. Une solution doit être alors trouvée au sein de l'équipe avec vous. N'hésitez pas à contacter les écoles pour connaître la situation.

> **Combien dois-je faire de vœux? Il n'y a pas de nombre minimum imposé par l'IA.**

**MAIS ATTENTION en faisant trop peu de vœux, vous risquez de vous voir attribuer**

**un poste que ne vouliez vraiment pas! VOUS POUVEZ ETRE NOMME D'OFFICE SUR DES POSTES VACANTS!**

> **Dois-je faire des vœux géographiques ?** La circulaire du DA37 demande que vous classiez les zones géographiques.

> **Si je n'ai pas de poste lors de cette phase comment cela se passera-t-il?**

Vous serez affectés fin août / début septembre en fonction des vœux géographiques que vous faites pour cette phase.

> **Si je demande un poste de TR BD que devrais-je faire?**

Vous pouvez faire des remplacements **sur tout le département** et vous serez affectés en fonction de votre barème sur une école en faisant des vœux et sur une des 4 fonctions suivantes : sur congés longs (CLM, congés maternité), sur stages de formation continue , sur Remplacement ASH, sur stages CAPPEI en alternance . Vous devez classer par ordre préférentielle ces 4 fonctions (voir fiches).

> **Qu'est ce qu'un poste libéré pour congé formation?** C'est un collègue qui libère sa classe pour suivre une formation. Ce poste est donc attribué pour toute l'année.

> **Que se passe-t-il après la date indiquée pour un congé parental ou longue durée?**

Si le collègue poursuit son congé, vous restez sur le poste. Sinon, l'administration vous nommera sur un poste disponible à ce moment là dans le département.

> **Puis-je me faire aider ? Le SNUipp est disponible au téléphone ou dans ses locaux : tous les jours même le mercredi de 9h à 18h.**

**PREMIERE LISTE DE POSTES VACANTS. ELLE A ETE ETABLIE APRES LA CAPD PAR VOS COLLEGUES DU SNUipp37. IL FAUT PRENDRE LA LISTE QUI SERA SUR LA SITE DE L'IA QUI SERA MISE A JOUR régulièrement.**

>AMBILLOU E.P.PU DIR.EC.ELE 8 CLASSES  
>AMBOISE E.E.PU SAND DIR.EC.ELE 7 CLASSES  
>AMBOISE E.E.PU COURIER TIT.R.ZIL SANS SPEC.  
>AZAY LE RIDEAU E.E.PU DESCARTES TIT.R.BRIG  
>AZAY SUR INDRE E.E.PU TIT.R.BRIG SANS SPEC.  
>BARROU E.P.PU DIR.EC.ELE 2 CLASSES  
>BLERE E.E.PU BALZAC ENS.CL.ELE SANS SPEC.  
>BOSSEE E.M.PU DIR.EC.MAT 1 CLASSE  
>CERE LA RONDE E.E.PU DIR.EC.ELE 1 CLASSE  
>CHAMBRAY LES TOURS VICTOR DIR.EC.MAT 4 CL  
>CHAMBRAY LES TOURS I.M.E. LES TILLEULS ENS.  
CL.SPE OPTION D  
>CHANCEAUX SUR CHOISILLE E.E.PU ECOLE DU  
TILLEUL DIR.EC.ELE 8 CLASSES  
>CHATEAU RENAULT E.E.PU NELSON MANDELA  
DIR.EC.ELE 7 CLASSES  
>CHINON ITE SAINT ANTOINE ENS.CL.SPE OPT D  
>CHINON E.P.PU JAURES ÉLÉM ET MAT TIT.R.  
BRIG  
>CHOUZE SUR LOIRE E.P.PU DES MOULINS DIR.  
EC.ELE 6 CLASSES  
>CIRAN E.E.PU DIR.EC.ELE 1 CLASSE  
>CONTINVOIR E.P.PU DIR.EC.ELE 2 CLASSES  
>CUSSAY E.P.PU ENS.CL.ELE SANS SPEC.  
>DESCARTES E.E.PU COTE DES GRANGES CLIS.1.  
MEN OPTION D  
>DESCARTES E.E.PU COTE DES GRANGES TIT.R.ZIL  
>EPEIGNE LES BOIS E.M.PU DIR.EC.MAT 2 CLASSES  
>FONDETTES E.E.A. DOLTO ELEM ET MAT DIR.  
APP.EL 9 CLASSES  
>FONDETTES E.E.PU PHILIPPE DIR.EC.ELE 10 CL  
>HUISMES E.P.PU ELEM ET MAT TIT.R.BRIG  
>JOUE LES TOURS E.E MORIER DIR.EC.ELE 13 CL

> JOUE LES TOURS E.M.PU VALLEE VIOLETTE DIR.  
EC.MAT 5 CLASSES  
> JOUE LES TOURS E.M.PU MORIER DIR.MAT 8 CL  
> JOUE LES TOURS REP+ E.E.PU ROTIERE DIR.EC.  
ELE 18 CLASSES  
> JOUE LES TOURS REP+ E.M.PU LANGEVIN  
(PAUL) ENS.CL.MA SANS SPEC.  
> JOUE LES TOURS REP+ E.E.PU ROTIERE REG.  
ADAP OPTION E  
> JOUE LES TOURS REP+ E.E.PU ROTIERE UPEA  
COURS RATT  
> L ILE BOUCHARD E.E.PU TIT.R.BRIG SANS SPEC.  
> LA CHAPELLE SUR LOIRE E.P.PU HEROUX  
(GERMAINE) DIR.EC.MAT 3 CLASSES  
> LA RICHE E.E.PU BERT DIR.EC.ELE 8 CLASSES  
> LA RICHE E.M.PU PELLIN DIR.EC.MAT 3 CLASSES  
> LA VILLE AUX DAMES E.E.PU MARIE CURIE TIT.  
R.BRIG SANS SPEC.  
> LANGEAIS CLG LE CHAMP DE LA MOTTE ULIS  
OPTION D  
> LARCAE E.M.PU PERRET (PIERRE) ENS.CL.MA  
> LE GRAND PRESSIGNY E.P.PU ECOLE DU SOCLE  
ENS.CL.MA SANS SPEC.  
> LIGUEIL E.E.PU CLIS.1.MEN OPTION D  
> LOCHES E.E.PU LAMBLARDIE TIT.R.BRIG  
> NEUILLE PONT PIERRE CLG DU PARC ULIS OP-  
TION D  
> NEUVILLE SUR BRENNE E.P.PU DIR.EC.ELE 4 CL  
> PARCAY SUR VIENNE E.P.PU TIT.R.BRIG S  
> PREUILLY SUR CLAISE E.P.PU DIR.EC.ELE 4 CL  
> RICHELIEU E.E.PU A.J.DU PLESSIS-ECOLE DU  
SOCLE ENS.CL.ELE SANS SPEC.  
> RICHELIEU E.TCC LES FIORETTI ENS.CL.SPE OP-

TION D  
> RICHELIEU E.E.PU A.J.DU PLESSIS-ECOLE DU  
SOCLE MAITRE SUP SANS SPEC.  
> RICHELIEU E.E.PU A.J.DU PLESSIS-ECOLE DU  
SOCLE TIT.R.BRIG SANS SPEC.  
> RIVARENNES E.M.PU TIT.R.BRIG SANS SPEC.  
> ST ANTOINE DU ROCHER E.P.PU CLIS.1.MEN  
OPTION D  
> ST BRANCHES E.E.PU ENS.CL.ELE SANS SPEC.  
> ST EPAIN E.P.PU QUENEAU ENS.CL.ELE  
> ST ETIENNE DE CHIGNY E.P.PU ENS.CL.MA  
> ST FLOVIER E.E.PU TIT.R.ZIL SANS SPEC.  
> ST MARTIN LE BEAU E.E.PU LA BERGERONNERIE  
DIR.EC.ELE 9 CLASSES  
> STE MAURE DE TOURAINE E.E.PU VOLTAIRE  
REG.ADAP OPTION E  
> TOURS IEN TOURS ADJ. DA CP.ADJ.IEN  
> TOURS IEN ASH TOURS DSDEN + A.S.H CP.ADJ.  
IEN SANS SPEC.  
> TOURS E.M.PU VERNE (JULES) DIR.EC.MAT 6  
CLASSES  
> TOURS E.E.PU RIMBAUD REG.ADAP OPTION E  
> TOURS E.M.PU RIMBAUD TIT.R.BRIG  
> TOURS REP E.M.PU KERGOMARD (PAULINE)  
DIR.EC.MAT 8 CLASSES  
> VERNEUIL SUR INDRE E.E.PU DIR.EC.ELE 2 CLAS-  
SES  
> VILLEPERDUE E.P.PU DIR.EC.ELE 5 CLASSES  
> VILLIERS AU BOUIN E.P.PU GITLIS (IVRY) DIR.EC.  
ELE 5 CLASSES

# CARTE VŒUX GÉOGRAPHIQUES

## Les principes des vœux géographiques :

La demande de poste sur vœux géographiques ne vient pas en remplacement de la demande traditionnelle sur poste précis mais en complément de celle-ci.

L'IA recommande vivement aux enseignants sans poste de saisir plusieurs zones géographiques, et notamment des zones de type « regroupement de communes ».

## COMMENT FAIRE ?

### 1° Faire le choix de la zone géographique :

La zone géographique c'est, de la plus petite à la plus vaste :

- **soit** un secteur qui comprend une partie des écoles d'une commune (code S) (avec ou sans les ZEP REP RAR sur Joué, St-Pierre et Tours.)

**Attention : Seuls ces codes permettent d'exclure éventuellement les écoles de ZEP, REP, RAR.**

- **soit** une commune qui comprend l'intégralité des écoles de cette commune (code C)

- **soit** un regroupement de communes qui comprend une circonscription ou une 1/2 circonscription (code R)

### 2° Faire le choix de la nature de poste :

Sont proposées sur la fiche de contrôle les natures de poste suivantes :

- Adjoint de classe maternelle (dont tous les postes des primaires)
- Adjoint de classe élémentaire (dont tous les postes des primaires)
- Enseignant titulaire remplaçant ZIL
- TD TRS
- TR BD
- Directeur d'école
- ASH

## ATTENTION

Nous publions ici des documents avant les informations de l'IA37.

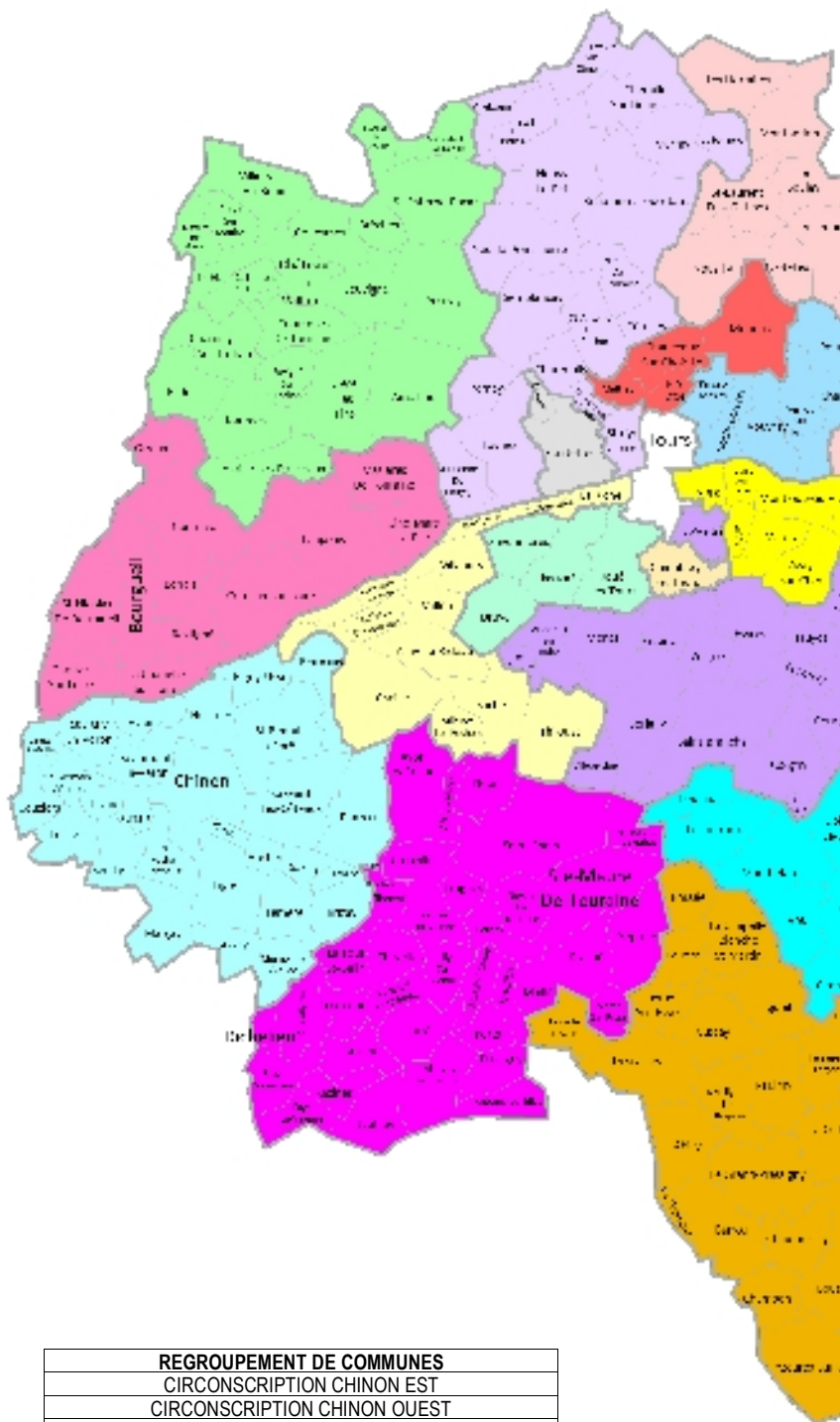
**IL FAUT BIEN PRENDRE CONNAISSANCE DE LA CIRCULAIRE DE L'IA. C'EST LA SEULE REFERENCE.**

### ► L'affectation dans une école d'une zone géographique :

Formuler des vœux géographiques équivaut à être candidat à tout poste vacant ou susceptible de l'être pour un type de support sélectionné et dans une zone géographique délimitée. Dans les zones géographiques, il n'est pas possible de sélectionner certaines écoles ni de les classer par ordre préférentiel.

L'affectation dans une école d'une zone géographique se fait en fonction du barème de l'enseignant et du pourcentage de postes vacants dans les écoles de la zone considérée.

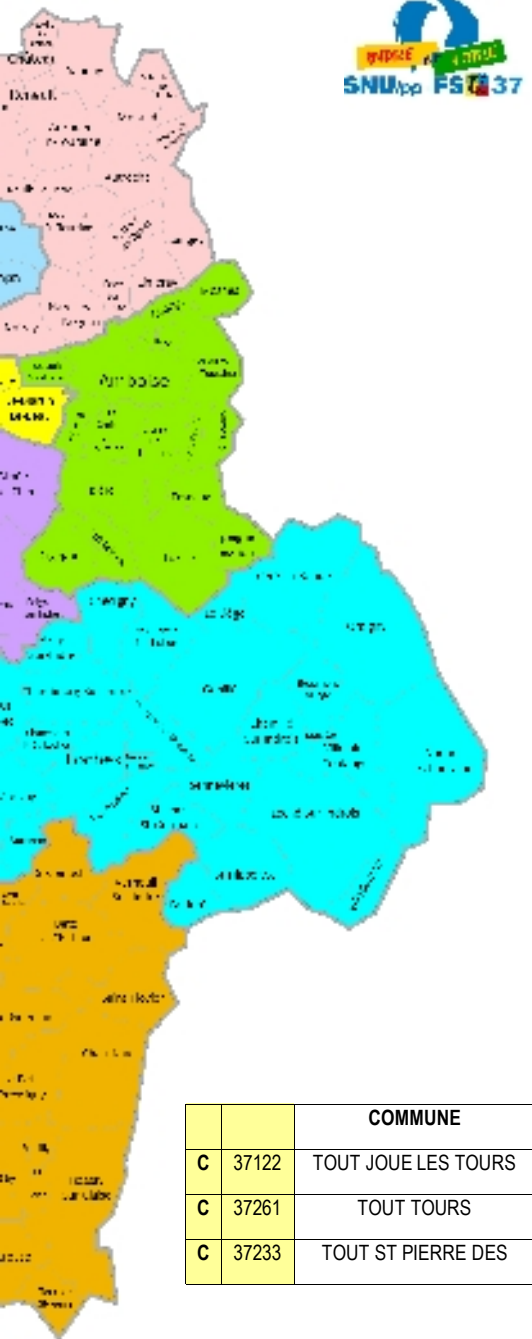
CODE R: un regroupement de communes qui comprend une circonscription



REGROUPEMENT DE COMMUNES
CIRCONSCRIPTION CHINON EST
CIRCONSCRIPTION CHINON OUEST
CIRCONSCRIPTION LOCHES NORD
CIRCONSCRIPTION LOCHES SUD
CIRCONSCRIPTION JOUE LES TOURS SUD
CIRCONSCRIPTION JOUE LES TOURS NORD
CIRCONSCRIPTION AMBOISE NORD
CIRCONSCRIPTION AMBOISE SUD
CIRCO TOURS NORD-SUD PARTIE NORD
CIRCO TOURS NORD-SUD PARTIE SUD
CIRCONSCRIPTION LANGEAIS OUEST
CIRCONSCRIPTION LANGEAIS EST
CIRCONSCRIPTION SAINT AVERTIN
CIRCONSCRIPTION ST PIERRE DESCORPS NORD
CIRCONSCRIPTION ST PIERRE DESCORPS SUD
CIRCONSCRIPTION ST CYR SUR LOIRE OUEST
CIRCONSCRIPTION ST CYR SUR LOIRE EST



tion ou une demi circo ( avec ZEP, RAR...)



		COMMUNE
C	37122	TOUT JOUE LES TOURS
C	37261	TOUT TOURS
C	37233	TOUT ST PIERRE DES

Groupements de Communes

- Amboise Nord
- Amboise Sud
- Chinon Est
- Chinon Ouest
- Joué Les Tours Nord
- Joué Les Tours Sud
- Langeais Est
- Langeais Ouest
- Loches Nord
- Loches Sud
- St Avertin
- St Cyr Est
- St Cyr Ouest
- St Pierre des Corps Nord
- St Pierre des Corps Sud
- Touraine Nord-Sud Partie Nord
- Touraine Nord-Sud Partie Sud
- Tours

Regroupements de communes
<b>CIRCO TOURS NORD-SUD PARTIE NORD</b> CHANCEAUX SUR CHOISILLE METTRAY MONNAIE NOTRE DAME D OE
<b>CIRCO TOURS NORD-SUD PARTIE SUD</b> CHAMBRAY LES TOURS
<b>CIRCONSCRIPTION AMBOISE NORD</b> Autrèche Au- zouer en Touraine Le Boulay Cangey Château Ren- nault Crotelles Dame Marie les Bois Les Hermites Limeray Monthodon Montreuil en Touraine Morand Nazelles Négron Neuillé le Lierre Neuville sur Brenne Noizay Nouzilly Pocé sur Cisse St Laurent en Gâtines St Ouen les Vignes Saunay Villedomer
<b>CIRCONSCRIPTION AMBOISE SUD</b> Amboise Bléré Chargé Chenonceaux Chisseaux Cigogné Civray de Touraine La Croix en Touraine Diere Epeigné les Bois Francueil Lussault sur Loire Luzillé Mosnes St Régle Souvigny de Touraine
<b>CIRCONSCRIPTION CHINON EST</b> Avon les Roches Braslou Cruzilles Draché Faye la Vineuse L'île Bouchard Luzé Maillé Marce sur Esves Marcilly sur Vienne Marigny Marmande Neuil Nouâtre Noyant de Touraine Parçay sur Vienne Pouzay Razines Riche- lieu Rilly sur Vienne Theuneuil La Tour St Gelin Saint Epain Sainte Catherine de Fierbois Sainte Maure de Touraine Sepmes Trogues
<b>CIRCONSCRIPTION CHINON OUEST</b> Anché Avoine Beaumont en Véron Champigny sur Veude Chinon Cinais Cravant les Côteaux Huismes La Roche Clermault Ligré Marçay Panzoult Rigny Ussé Riva- rennes Rivière St Benoît la Forêt St Germain sur Vienne Savigny en Véron Seully Thizay
<b>CIRCONSCRIPTION JOUE LES TOURS NORD</b> FONDETTES ST ROCH
<b>CIRCONSCRIPTION JOUE LES TOURS SUD</b> BALLAN MIRE DRUYE JOUE LES TOURS SAVONNIERES
<b>CIRCONSCRIPTION LANGEAIS EST</b> Azay le Rideau Berthenay Bréhémont Cheillé La Chapelle aux Naux La Riche Lignièrès de Touraine Saché St Genouph Thilouze Vallières Villaines les Rochers Villandry
<b>CIRCONSCRIPTION LANGEAIS OUEST</b> Benais Bour- gueil Chouzé sur Loire Cinq Mars la Pile Côteaux- sur-Loire La Chapelle sur Loire Langeais Mazières de Touraine Restigné St Nicolas de Bourgueil
<b>CIRCONSCRIPTION LOCHES NORD</b> Azay sur Indre Beaulieu les Loches Bridoré Céré la Ronde Cham- bourg sur Indre Chédigny Ciran Dolus le Sec Fer- rière sur Beaulieu Genillé Loches Loché sur Indrois Louans Le Louroux Manthelan Montrésor Mouzay Nouans les Fontaines Orbigny Pergusson St Hip- polyte St Jean St Germain St Quentin sur Indrois Varennnes Villeloin Coulangé Vou
<b>CIRCONSCRIPTION LOCHES SUD</b> Abilly Barrou Betz le Château Bossay sur Claise Bossée Bourman Descar- tes La Celle St Avant La Chapelle Blanche St Martin Charnizay Cussay Le Grand Pressigny Ligueil Preuil- ly sur Claise Saint Flovier Saint Senoch Verneuil sur Indre Yzeures sur Creuse
<b>CIRCONSCRIPTION SAINT AVERTIN</b> Artannes sur Indre Athée sur Cher Cormery Courçay Esvres sur Indre Montbazouy Monts Pont de Ruan Reignac sur Indre St Avertin St Branches Sorigny Tauxigny Truys Veigné Villeperdue
<b>CIRCONSCRIPTION ST CYR SUR LOIRE EST</b> Beaumont la Ronce Bueil en Touraine Céréelles Charentilly Chemillé sur Dême La Ferrière La Mem- brolle sur Choisi! le Luynes Marray Neuillé Pont Pierre Neuvy le Roi Pernay Rouziers de Touraine St Antoine du Rocher St Cyr sur Loire St Etienne de Chigny Semblançay Villebourg
<b>CIRCONSCRIPTION ST CYR SUR LOIRE OUEST</b> Ambil- lou Avrillé les Ponceaux Channay sur Lathan Châ- teau la Vallière Cléré les Pins Continvoir Courcelles de Touraine Hommes Rillé St Aubin le Dépeint St Christophe sur le Nais St Laurent de Lin St Patern Racan Savigné sur Lathan Sonzay Souvigné Villiers au Bouin
<b>CIRCONSCRIPTION ST PIERRE DESCORPS NORD</b> CHANCAY PARCAY MESLAY REUGNY ROCHECORBON VERNOU SUR BRENNNE VOUVRAY
<b>CIRCONSCRIPTION ST PIERRE DESCORPS SUD</b> AZAY SUR CHER LA VILLE AUX DAMES LARCAY MONTLOUIS SUR LOIRE ST MARTIN LE BEAU ST PIERRE DES CORPS VERETZ

**CODE S:** secteurs qui compren-  
nent une partie des écoles d'une com-  
mune (code S) **sans les ZEP REP RAR**

**S** Tours rive droite

Tours Alain élém. Tours Alain mat. Tours Bert élém. Tours Bert mat. Tours Camus-Maurois prim. Tours Croix Pasquier mat. Tours Fort élém. Tours Fort mat. Tours Hugo élém. Tours Hugo mat. Tours La Fontaine élém. Tours La Fontaine mat. Tours Péguy élém. Tours Péguy mat. Tours Pérochon prim. Tours Rolland prim. Tours St Exupéry élém. Tours Verne élém. Tours Verne mat.

**S** Tours rive gauche

Tours Bastié élém. Tours Boutard mat. Tours Buisson-Molière prim. Tours Clocheville élém. Tours Courier mat. Tours Daudet mat. Tours Duhamel mat. Tours Ferry mat. Tours Flaubert prim. Tours France prim. Tours Gide élém. Tours Giraudeau mat. Tours Giraudoux élém. Tours Gré-gour mat. Tours Kleiber mat. Tours Abeilles mat. Tours Maupassant-Montjoyeux prim. Tours Mermoz mat. Tours Michelet élém. Tours Mirabeau élém. Tours Mirabeau mat. Tours Mistral élém. Tours Musset-Vigny primaire. Tours Pagnol mat. Tours Pitard élém. Tours Poulenc élém. Tours Rabelais élém. Tours Rabelais mat. Tours Racault élém. Tours Racault mat. Tours Raspail primaire. Tours Rimbaud élém. Tours Rimbaud mat. Tours Sand élém. Tours Velpeau élém.

**S** Joué-les-Tours

Joué Alouette élém. Joué Alouette mat. Joué Curie élém. Joué Curie mat. Joué Liberté-République élém. Joué Mai-son Neuve élém. Joué Morier élém. Joué Morier mat. Joué Vallée Violette élém. Joué Vallée Violette mat.

**S** St Pierre-des-Corps

St Pierre Joliot Curie élém. St Pierre République élém. St Pierre République mat. St Pierre Sablons-Sémard élém. St Pierre Sémard mat.

**CODE S:** secteurs qui compren-  
nent une partie des écoles d'une com-  
mune (code S) **:les écoles REP et REP+**

**S** Tours REP

Tours Curie mat. Tours Kergomard mat. Tours Bernard-Pasteur élém. appl. Tours Diderot-Pascal élém.

**S** Joué-les-Tours REP et REP+

Joué Blotterie élém. Joué Blotterie mat. Joué Langevin mat. Joué Mignonne élém. Joué Mignonne mat. Joué Rotière élém.

**S** St Pierre-des-Corps REP et REP+

St Pierre Marceau-Courier élém. St Pierre Marceau-Courier mat. St Pierre Prévert mat. St Pierre Stalingrad mat. St Pierre Viala-Stalingrad élém. St Pierre Wallon élém. St Pierre Wallon mat.





**PHASE AJUSTEMENT (sans poste) JEUDI 28 JUIN**

Fiche de contrôle syndical

NOM et Prénom : .....

Adresse : .....

Date de naissance : ..... importante pour départager les ex-aequo

Situation administrative : (cocher la case correspondant à votre situation )

titulaire       stagiaire       ineat (préciser la date d'intégration) : .....

Tél : ..... e-mail : .....

Serez-vous à temps partiel ? Si oui, indiquez la quotité : ..... %

**Fonctions souhaitées pour les vœux géographiques** : (indiquer l'ordre de préférence 1,2,3...)

adjoint maternelle       adjoint élémentaire       directeur d'école       ASH

T.D. (ex TRS)       TR ZIL

TR BD ( remplacements sur tout le département)

**Si vous souhaitez exercer en tant que brigade , vous devez faire des vœux sur des écoles et classer par ordre préférentiel, les natures de fonction suivantes (de 1 à 4) :**

sur congés longs (CLM, congés maternité)

sur stages de formation continue

sur Remplacement ASH

sur stages CAPA-SH en alternance

**AGS** : Date de sortie de l'EN ou de IUFM ou de l'ESPE: ..... / ..... / .....

Ancienneté au 01/ 09/ 2017 : ..... ans ..... Mois ..... jours

(1 point par an + 1/12 de point par mois + 1/360 de point par jour)

POSTES ASH À TITRE PROVISoire	ZONE RURALE (max 5 points)	MESURE DE CARTE SCOLAIRE Nous contacter pour plus de détails
1 pt par an max : 4 points (sauf psy et G) .....	Poste d'adjoint à temps plein ou à 1/2 temps ainsi que les postes de ZIL dont l'école de rattachement se trouve dans cette zone 1 point par an à partir de 2 ans dans cette école .....	En cas de mesures de carte scolaire, les personnels touchés par ces mesures bénéficient de la majoration de points suivante <b>pour un poste de même type que le poste occupé.</b> - de 1 à 2 ans d'ancienneté de services dans le poste : 6 points - de 3 à 5 ans : 8 points - de 6 à 10 ans : 10 points Plus de 10 ans nous contacter.

Dans le cas où le lieu et la nature du poste ne peuvent être cumulés, privilégiez-vous :  
> le lieu  ou la nature du poste  ?

**COMMENTAIRES, REMARQUES** par exemple situation personnelle ou postes demandés en plus des 18 de l'IA

---



---



---



---



---

**FICHE A RETOURNER A SNUipp FSU37 18 rue de l'Oiselet 37550 SAINT AVERTIN  
AVEC LA LISTE DE VOS VOEUX vous pouvez aussi la remplir sur <http://www.snuipp37.fr>**

# Fiche contrôle syndical : phase ajustement 2018

Avant de formuler votre demande par internet, nous vous conseillons d'en préparer la saisie à l'aide de cette fiche.

Vous enverrez ensuite la partie ci-contre (ou sa photocopie ou scan) pour le contrôle syndical.

**Attention ! N'oubliez pas de renseigner la partie au verso, indispensable à la vérification.**



**VOUS POUVEZ REMPLIR NOS FICHES DE CONTRÔLE DIRECTEMENT SUR NOTRE SITE <http://37.snuipp.fr>**

N°	Libellé du poste OU vœu géo avec la nature du poste demandé	N°	Libellé du poste OU vœu géo avec la nature du poste demandé
1		16	
2		17	
3		18	
4		19	
5		20	
6		21	
7		22	
8		23	
9		24	
10		25	
11		26	
12		27	
13		28	
14		29	
15		30	



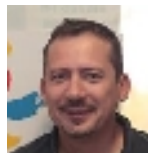




**MOUVEMENT TD-TRS : LUNDI 19 JUIN**

**Fiche de contrôle syndical**

**LES ELUS SNUipp37  
pour votre mouvement  
6 ELUS SUR 10**



**Paul AGARD** adj. élém  
Blotterie JOUE LESTOURS



**Véronique KLEIN**  
Adj élém TRUYES



**Elise VEYRET**  
Adj mat  
DUHAMEL  
TOURS



**Baptiste GALBRUN**  
TRBD



**Delphine COUVAL**  
Adj élém Balesmes  
DESCARTES



**Simon DELAS**  
ADJ élém  
Courrier ST PIERRE



**Jacques ROBERT**  
poste E Bernard  
Pasteur TOURS



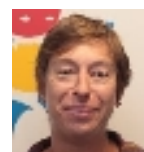
**Christine GUILLON**  
adj. élém.  
NAZELLES NEGRON



**Christophe PERCHER** dir. élém.  
Velpeau TOURS



**Adeline GIRARD-AGARD**  
ADJ maternelle  
Langevin JOUE LES  
TOURS



**Sophie METZINGER**  
Dir primaire ST  
MICHEL SUR LOIRE



**Vincent MARTINEZ**  
Adj primaire  
BUISSON MOLIERE  
TOURS

Cher (e) collègue,

Vous allez participer au mouvement des TRS qui aura lieu cette année le 1 juillet . Vous pourrez nous contacter pour connaître votre affectation.

Pour contrôler et vérifier ces opérations d'affectation, nous vous demandons de nous retourner cette fiche de contrôle complétée.

Si vous étiez déjà TRS l'an dernier, vous bénéficiez d'une priorité sur votre poste reconstitué à condition de le demander en vœu n°1. ( priorité sur 1/2 poste si modification).

NOM ..... PRENOM .....

Adresse : .....

Tél : .....

Mail : .....

Si vous étiez TRS cette année :

postes occupés :

école : .....  1/2 temps  1/4 temps

école : .....  1/2 temps  1/4 temps

école : .....  1/4 temps

école : .....  1/4 temps

Demande particulière : dont TRS ayant perdu leur poste l'année dernière pour le laisser à un stagiaire. Précisez si vous avez une priorité (géographique/mat/elem).

.....  
.....  
.....  
.....

Cordialement,  
Les délégués du personnel SNUipp

ENCART II

# MOUVEMENT des TRS

## Fiche de contrôle syndical

**A retourner à SNUipp 37**

18 RUE DE L'oiselet  
37550 SAINT AVERTIN

Nom : ..... prénom : ..... école : ..... commune : .....

Adresse personnelle : ..... tél: .....

ordre	Intitulé
1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	
11	
12	
13	
14	
15	
16	
17	
18	
19	
20	
21	
22	
23	
24	
25	



## MOUVEMENT des TR BD : JEUDI 5 JUILLET

### Fiche de contrôle syndical

**Vous pouvez faire des remplacements sur tout le département et vous serez affectés en fonction de votre barème sur une des 4 fonctions suivantes :** sur congés longs (CLM, congés maternité), sur stages de formation continue , sur Remplacement ASH, sur stages CAPPEI en alternance.

Pour cela vous devez classer par ordre préférentiel ces 4 fonctions (voir fiches).

Nom : .....

Nom de jeune fille : ..... Prénom : .....

date de naissance : ...../...../..... tél : .....

Mail : .....

adresse personnelle : .....

NOUVEAUX BD 2018


**LISTE DIFFUSEE  
DANS LA PUBLICATION  
PAPIER  
DE CE JOURNAL  
QUI A ETE POSTE LE 31 MAI  
A TOUS LES COLLEGUES  
SANS POSTE TDTRS ET  
BD**

## VOEUX PAR ORDRE

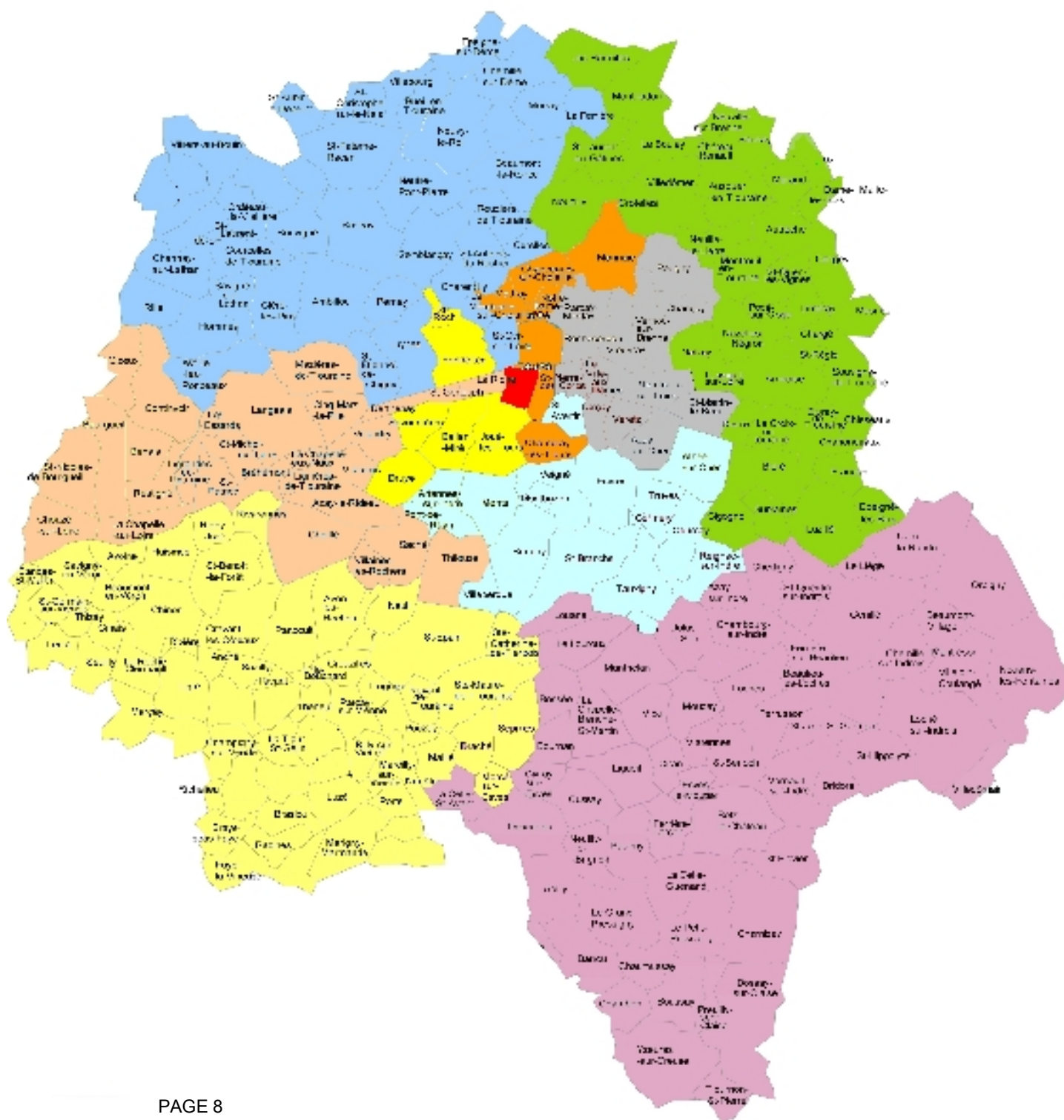
### PREFERENTIEL

- sur stages de formation continue
- sur congés maladies et congés longs
- sur stage CAPPEI en alternance
- sur remplacement Ash

FICHE A RETOURNER A SNUipp-FSU37  
18 rue de l'Oiselet 37550 SAINT AVERTIN

AVEC LA LISTE DE VOS VOEUX vous pouvez aussi la remplir sur <http://www.snuipp37.fr>

**POUR LES COLLEGUES SANS POSTE,  
VOUS POUVEZ ENTOURER UNE ZONE SUR CETTE CARTE  
AFIN DE COMPLETER ET PRECISER VOS VŒUX GEOGRAPHIQUES  
NOUS LA RETOURNER AU SNUippFSU37**



# Un-e collègue adhérent-e au SNUipp-FSU 37 VOUS OFFRE CE JOURNAL ! \*



## \*édito

Vous êtes tous les ans de plus en plus nombreux à solliciter vos collègues du SnuippFSU37 pour :

- > une information, une aide, un

conseil...

- > vous défendre face à l'administration
- > corriger une erreur de salaire, de frais, d'indemnité...
- > disposer de nos publications
- > pour ouvrir une classe dans votre école
- > pour nos documents, aides et suivi pour votre mouvement, votre ineat:exeat...
- > ...

A chaque fois, vos collègues du SnuippFSU37 ont été là pour vous répondre et vous accompagner.

Mais il faut que vous sachiez que le SNUippFSU ne dispose que des moyens financiers et humains apportés par ses adhérents !

C'est donc bien votre collègue de la classe d'à côté qui en adhérant au SNUipp-FSU nous a permis de vous répondre, de vous aider...

Cet exercice de solidarité repose sur une démarche individuelle au service de toutes et tous.

Sans eux, rien n'est possible... sans vous non plus!

Cet édito est clairement un appel à adhérer pour renforcer votre syndicat.

Vous pouvez adhérer en 6 fois sans frais par prélèvement (voir bulletin papier) et par CB sur internet.

Enfin pour rappel, 66% du montant de l'adhésion sont remboursés sous forme de crédit d'impôts!

Paul AGARD  
Secrétaire départemental

ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN

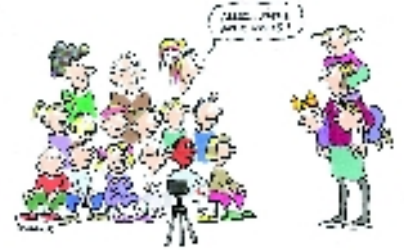
# Adhérer "gratuitement" jusqu'en septembre 2018...

## C'est possible ! En adhérant dès maintenant pour 2018/19!

- ➔ Vous adhérez "gratuitement" jusqu'en septembre 2018
- ➔ Vous bénéficierez du suivi personnalisé lors des prochaines CAPD. Vous serez informés régulièrement via notre lettre électronique

et réservées aux seuls adhérents Ecol'infos, Fenêtres sur Cours, Pour...

- ➔ Avec la déduction fiscale, votre cotisation ne vous reviendra à peine qu'à 1/3 de son montant de vos impôts 2019.



## POUR SON METIER, POUR SOI-MEME, POUR LES ELEVES !



### POUR TOUTES ET TOUS !

Le SNUipp-FSU se veut être le syndicat de toute la profession. Il travaille à son unité et à la défense des valeurs de l'Ecole Publique,

de ses enseignants et pour la réussite de tous les élèves.. Le SNUipp-FSU a pour projet de créer et de défendre les droits tant collectifs qu'individuels de toutes et tous.

**Pour cela, le SNUipp-FSU informe, défend, accompagne ... tous les collègues qui le sollicitent –syndiqués ou non- ... mais s'il peut le faire c'est uniquement grâce aux moyens apportés par nos adhérent-es.**

Se syndiquer c'est aussi un moyen de se sentir moins seul, dans une profession difficile, dans une société où l'individualisme prime si souvent sur la solidarité.

Au SNUipp, nous tentons de construire un syndicat différent, qui bouge avec la société. Un syndicalisme de terrain, ouvert, qui fonde son activité sur la participation du plus grand nombre. Un syndicalisme qui a fait de la transformation de l'école l'une de ses priorités.



### Le + aux adhérent-es :

- ➔ Être informé avec toute la presse du SNUipp : Ecol'infos, fenêtre sur cours et de la FSU (presque une publication par semaine)
- ➔ Avoir une aide et un suivi individuels et personnalisés à tout moment ... avec vos collègues du SNUipp37 qui sont disponibles et à votre écoute.
- ➔ Participer aux congrès, consultations et aux votes qui déterminent les choix du syndicat lors des grands débats qui traversent la profession
- ➔ Participer aux réunions, colloques, congrès sur le métier, l'école mais aussi sur des questions qui touchent la société
- ➔ Mise à disposition d'enveloppes « libre réponse » pour les votes, les capd...
- ➔ Réduction d'impôts de 66% de la cotisation
- ➔ Vous avez accès au Comité des écoles 37 qui permet d'avoir des tickets à prix réduits : piscines, spectacles, cinémas, bowling...

Pour son métier.  
Pour soi-même.  
Pour les élèves

SE SYNDIQUER, C'EST  
**Utile**

### COMMENT ADHERER ?



> **Par paiement par prélèvement** : en 6 fois sans frais à partir du mois de NOVEMBRE 2018: remplir l'autorisation de prélèvement, la signer et joindre un RIB ou RIP.



Notre adhésion portera sur 2 années : 2018 et 2019.

C'est pour cela, qu'il est préférable de choisir le prélèvement en 6 fois sans frais de novembre 2018 à avril 2019. Il peut bien entendu être suspendu à tout moment !



> **Par paiement par chèque** : retournez le bulletin et le paiement. Votre chèque sera débité en septembre 2018.



> **Par paiement par internet en 1 à 4 fois** par carte bancaire directement sur notre site sans frais. Les prélèvements commencent le mois de votre adhésion.



### > 66 % DE CREDIT D'IMPOT ! KESACO ?



Un crédit d'impôt est une somme soustraite du montant de l'impôt sur le revenu à payer avant imputations. Il peut aussi vous être remboursé, en totalité ou partiellement, dans les 2 cas suivants :

- si son montant dépasse celui de votre impôt,
  - ou si vous n'êtes pas imposable.
- Concrètement, cela veut dire que pour 100 € de cotisation :
- > vous avez une réduction de 66 euros sur vos impôts sur le revenu
  - > ou que ces 66 euros vous sont restitués si vous n'êtes pas imposable.

**Pour 100 euros, l'adhésion revient donc à 34 euros .**



Pour son métier.  
Pour soi-même.  
Pour les élèves



**PRIVILEGIEZ  
LE PAIEMENT  
FRACTIONNE EN  
6 FOIS  
SANS FRAIS  
(A PARTIR DE  
NOVEMBRE 2018)**

**COMITE DES  
ECOLES 37  
POUR LES  
ADHERENTS  
SNUippFSU37**



ENCART C

# CAMPAGNE D'ADHESION 2018/19

**Adhérez maintenant pour disposer tout de suite des aides, publications... pour cette fin d'année scolaire et la suivante !**

Inscrivez-vous au Snuipp d'Indre et Loire  
**18 rue de l'Oiselet 37550 SAINT AVERTIN**

Nom : ..... de jeune fille : .....  
Prénom : ..... Date de sortie IUFM: .....  
Adresse : .....  
C.P. : ..... Commune: .....  
électronique : .....@..... Tél : ...../...../...../...../...../  
Date de naissance : ...../...../19..... Corps : .....  
Fonction : ..... Ecole ou collège: .....  
Commune: .....  
Situation administrative: Nomination :  définitive  provisoire  mi-temps  dispo  
Echelon : ..... Montant de la cotisation (voir tableau) : ..... €  
Date : ..... Signature :

## PAR PAIEMENT FRACTIONNE EN 6 FOIS (A PARTIR DE NOVEMBRE 2018) MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA CORE

**Veuillez compléter tous les champs (\*) du mandat, joindre un RIB ou RICE, puis adresser l'ensemble au créancier**

Paiement : Récurrent

### Débiteur

Vos Nom Prénom(\*) : .....

Votre Adresse (\*) : .....

IBAN (\*) :   
BIC (\*) :

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. » Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

**Joindre un RIB  
à ce bulletin**

### Identifiant Créancier SEPA :

**FR 78ZZZ41826**  
Nom : **SNUIPP 37**  
Adresse : 18 rue de l'Oiselet  
Code postal : 37550  
Ville : SAINT AVERTIN  
Pays : FRANCE

Le (\*) :

A (\*) :

Signature (\*) :

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le syndicat SNUIPP à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNUIPP. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, - sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

### Référence Unique Mandat (réservé au créancier) :

## Tableau des cotisations

Echelon	Coût adhésion à payer ( en gras)										
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
> PE	<b>109</b>	<b>118</b>	<b>123</b>	<b>132</b>	<b>140</b>	<b>149</b>	<b>157</b>	<b>167</b>	<b>179</b>	<b>196</b>	<b>209</b>
après déduction fiscale	36	39	41	44	47	50	52	56	60	65	70
>PE Hors Classe	<b>157</b>	<b>176</b>	<b>192</b>	<b>204</b>	<b>219</b>	<b>235</b>	<b>249</b>				
après déduction fiscale	52	59	64	68	72	77	82				

<b>DIR 2 à 4 cl</b>	<b>+ 5 euros</b>
<b>DIR 5 à 9 cl</b>	<b>+ 9 euros</b>
<b>DIR 10 cl et +</b>	<b>+ 12 euros</b>
<b>PE spécialisé</b>	<b>+ 5 euros</b>
<b>Nbi CLIS Ulis</b>	<b>+ 8 euros</b>
<b>IMF IEN</b>	<b>+ 12 euros</b>
<b>IMF IUFM</b>	<b>+ 8 euros</b>
<b>DR SEGPA</b>	<b>+ 15 euros</b>

<b>mi temps</b>	<b>88 euros</b>
<b>PES</b>	<b>92 euros</b>
<b>M2</b>	<b>22 euros</b>
<b>TEMPS PARTIEL Montant de la cotisation X % Avec un minimum de 88 €</b>	

**POURQUOI CETTE INITIATIVE ?**

De nombreux collègues nous sollicitaient sur ce point et les très nombreuses demandes de ces 2 dernières années nous confirment dans la nécessité de poursuivre cette démarche. Dans l'enseignement, nous ne disposons pas de comité d'entreprise. Il ne s'agit pas d'en mettre un en place, nous n'en avons pas les financements qui proviennent des cotisations patronales qui n'existent pas chez nous

Néanmoins, nous pouvons par le biais de notre syndicat disposer de prix intéressants : les tarifs accordés aux CE. Nous vous proposons maintenant 9 initiatives.

**POURQUOI LIMITER CE SERVICE AUX ADHERENTS ?**

La mise en place de ce dispositif demande une charge supplémentaire de travail pour les enseignants du SNUipp37. Nous ne pouvons donc pas aller au delà de nos adhérents.

**POUR AVOIR VOS TICKETS**

- Il suffit :
- 1) De venir dans nos locaux
  - 2) OU de nous envoyer un courrier contenant
    - Le bon de commande (sur notre site)
    - Le chèque de paiement à l'ordre de « SNUipp »
    - Et une enveloppe timbrée à votre adresse pour le retour.

Nous vous proposons en plus des propositions départementales d'élargir le choix à toute la France par le biais d'un organisme spécialisé dans les CE : **PROMOPARC.**



Ainsi, nous aurons accès aux parcs, zoo... suivants au tarif CE! **AQUALAND.** Valable dans tous les Aqualand (7 en France). **AQUALIBI (BELGIQUE), AQUALUD LE TOUQUET (62) AQUARIUM DE LA ROCHELLE (17) AQUARIUM DE PARIS - TROCADERO (75) AQUARIUM DU VAL DE LOIRE (37) AQUASPLASH (06) BAGATELLE (62) BATEAUX MOUCHES - PARIS (75) BELLEWAERDE PARK - BELGIQUE CITE DE L'ESPACE (31) COBAC PARC (35) DRIEUROPA PARK - ALLEMAGNE FRANCE MINIATURE (78) FUTUROSCOPE (86) GRAND AQUARIUM SAINT-MALO (35) GROTTES DES CAULETTES (66) Nouveauté 2013 LA FERME AUX CROCODILES (26) LA VALLEE DES SINGES (86) LE PAL (03) LE PUY DU FOU (85) LE PUY DU FOU (85)- Billet 2 jours 2013 - MARINELAND (06) MER DE SABLE (60) MINI-CHATEAUX DU VAL DE LOIRE (37) MUSEE GREVIN (75) NIGLOLAND (10) OCEARIUM DU CROISIC (44) OK CORRAL (13) Nouveauté 2013 PARC ASTERIX (60) Pass PARADISOISIRS. Accès illimité aux Parc Astérix, Musée Grévin, France Miniature et Mer de Sable pendant 1 an PLANETE SAUVAGE (44) PLOPSALAND LA PANNE - BELGIQUE Nouveauté 2013 PORT AVENTURA - ESPAGNE PORT AVENTURA - ESPAGNE PORT AVENTURA - ESPAGNE RESERVE AFRICAINE DE SIGEAN (11) SPEED WATER PARK (13) TERRA BOTANICA (49) VULCANIA (63) WALIBI BELGIQUE WALIBI RHONE ALPES (38) WALIBI SUD OUEST (47) ZOO DE BEAUVALL (41) ZOO DE BEAUVALL (41) Billet 1 jour. ZOO DE DOUVE LA FONTAINE (49) ZOO DE LA BARBEN (13) ZOO DE LA FLECHE (72) ZOO DE LA PALMYRE (17) ZOO DE THOIRY (78) ZOO DES SABLES D'OLONNE (85)**

**COMPLEXE spodium**

Entrée plein tarif : adulte : 4,50 € enfant : 3 €  
Tarif CE pour 10 entrées (Carte non nominative valable 1 an après la 1ère entrée)  
adulte : 33 € au lieu de 37 €  
enfant : 24 € au lieu de 26 €

**Carré d'Or**

Tarif CE  
Entrée plein tarif : adulte et enfant : 2,80 € au lieu de 3,90 €  
Adulte pour la piscine et espace détente : 5 € au lieu de 7,10 €

**PARC AQUATIQUE DE LOCHES**

Sur simple présentation de votre carte d'adhérent du SNUippFSU37 vous aurez 10% de réduction sur tous les tarifs

**PISCINE DU LAC**

Tarif : 4.15 euros le ticket adulte (au lieu de 5,2€) et 3.15 € le ticket enfant jusqu'à 18 ans (au lieu de 4€).

Exemples de tarifs

carte 10 entrées	tarif normal	tarif réduit
adulte	48 €	43,20 €
enfant	38 €	34,20 €
toute l'année	tarif normal	tarif réduit
adulte	260 €	234 €
3- 15 ans	215 €	193,50 €

**Val de Loisirs Centre Aquatique Montrichard**

Sur simple présentation de votre carte d'adhérent du SNUippFSU37 vous avez des réductions sur certains tarifs et des avantages pour d'autres tarifs.

Exemples de

carte 10 entrées	tarif normal	tarif réduit
adulte	45 €	36 €
enfant	36 €	30 €
toute l'année	tarif normal	tarif réduit
adulte	250 €	6 semaines
3- 15 ans	200 €	6 semaines

**buile do PISCINE JOUE LES TOURS**

Tarif : 4 euros le ticket adulte (au lieu de 4.9€) et enfant 3.2€ au lieu de 4 euros

**TICKETS CINEOFF**

5.5 euros au lieu de 7 Salles fixes  
Buzançais Centre Culturel Château-du-Loir Espace Les

**CGR CINEMAS NUMERIQUE 3D**

Tarif : le ticket 6.20 euros au lieu de 8,60 euros.

**BOWL CENTER TOURS**

Bowling "Bowl Center" quartier des 2 Lions:  
Entrée plein tarif : de 5.3 € à 7.60€ en fonction des jours PLUS 2 € pour les chaussures  
Tarif CE : 6 € la partie, location chaussures comprise  
Valable, dans tous les établissements Bowl Center, tous les jours (vacances scolaires compris), sauf veilles de jours fériés, vendredi et samedi de 20h à la fermeture des pistes et les jours fériés.  
Tickets sans limite de validité.

**La pléiade**

La Pléiade: billets à prix réduit (de 10 et 15€ au lieu de 12 et 20€ selon catégorie des spectacles et hors tarif "mini" 5€ pour tout le monde). Il faut donc que vous nous contactiez à l'avance du spectacle choisi.

Le Temps Machine: la carte d'abonné à 15€ au lieu de 25€ (il faut au moins 10 abonnements pour bénéficier du tarif CE) qui donne droit au tarif le plus bas sur tous les concerts.  
tarif réduit à partir de 10 billets achetés pour un même concert.  
La carte d'abonné au temps machine donne accès au tarif abonné des salles suivantes: Le petit Faucheur (Tours), l'Astrolabe (Orléans), Confort Moderne (Poitiers), l'Excelsior (Le Mans) et Emmetrop (Bourges) + tarif réduit au Chato' Do (Blois).

Pour ces spectacles merci de nous contacter ELISE  
Le lundi et le mardi : 02 47 61 82 91

**COMMENT FAIRE ?**

Le SNUippFSU37 va adhérer comme syndicat de salariés à ce service (coût 1€ HT par salarié soit 1.5 TTC). Ce service ayant un prix, nous avons fait le choix de ne pas l'intégrer à la cotisation d'autant plus que ce n'est pas déductible des impôts. De plus, tous les adhérents au SNUippFSU37 ne souhaitent pas forcément en disposer.

**Il faut donc :**

- 1) nous indiquer sur le bulletin d'adhésion, votre choix de souscrire à ce service.
- 2) Nous envoyer un chèque de 1.5 euros en plus de votre adhésion (prix de la souscription).
- 3) Vous recevrez ensuite un code. Vous pourrez alors ouvrir un compte et commander individuellement vos billets de parcs de loisirs à votre guise, de votre domicile, le soir et le week end directement sur le site de PROMOPARC.